

## Comités Techniques SCL des 28 avril et 11 mai 2021

### Ordre du jour des CT

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2020.
2. Lignes directrices de gestion (LDG) du Service commun des laboratoires concernant la promotion et la valorisation des parcours professionnels.
3. Point sur l'entretien professionnel des agents des domaines ayant un grade équivalent à celui du responsable (§ 2.1 de la RHU.PRO.11).
4. Questions diverses.

En préambule, les élu·es **Solidaires CCRF & SCL** ont lu la déclaration liminaire ci-dessous pour marquer notre opposition à la mise en place de *la Loi de destruction de la Fonction Publique* combattue dès 2019 :

*Monsieur le Président,*

*Solidaires dans toutes ses composantes, Fonction Publique, Finances, CCRF et SCL, s'est opposé depuis le début à la Loi de destruction de la Fonction Publique. Cette Loi a, entre autre, acté la fin des compétences des CAP tant en matière de mutation qu'en matière de promotion. La Loi prévoit également que des Lignes Directrices de Gestion soient établies au sein des administrations et ministères.*

*Pour Solidaires, la fin des CAP signe celle de la défense collective des agentes et agents, donne les pleins pouvoirs à l'administration, ne protège plus les personnels contre l'arbitraire, manque de transparence et enfin ne permet aucun recours contre les décisions de l'administration.*

*Les LDG promotions que vous soumettez ce jour au vote du Comité Technique ne sont que la déclinaison de la Loi. Nous ne contestons pas qu'avec nos interventions, lors des groupes de travail, le projet dans sa version initiale a évolué pour aboutir au texte soumis au vote. Il n'en demeure pas moins que la Loi est toujours là, que tous les dégâts qu'elle génère pour l'ensemble des agentes et agents au travers de ces LDG démontreront très rapidement l'iniquité du dispositif.*

*C'est pourquoi, Solidaires CCRF & SCL votera contre ce texte.*

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2020

En l'absence des représentants de la CFDT à ce CT, il a été demandé le report de l'approbation de ce procès-verbal. Report validé par les OS et l'administration.

### 2. Lignes Directrices de Gestion (LDG) concernant la promotion et la valorisation des parcours professionnels

Ce document ayant été longuement discuté en GT (4 séances) et l'administration ayant globalement retenu les modifications demandées par les OS, les dernières corrections, mineures, ont été approuvées.

Vous pouvez retrouver les détails de ces discussions dans le compte rendu **Solidaires** de ce groupe de travail diffusé le 9 avril dernier.

**Solidaires** est revenu sur le point « 3.2 La note de lancement de la procédure » s'inquiétant du lancement de la procédure par envoi d'une note adressée uniquement aux responsables d'établissement, à charge pour eux d'en effectuer la diffusion. En réponse l'administration s'est engagée à diffuser de façon concomitante la note sur l'INTRALAB. A noter que ce moyen de diffusion sera de plus en plus utilisé par l'administration.

- Vote du 28 avril 2021 : les OS ont unanimement voté « Contre ». Le CT a été reconvoqué ce 11 mai matin.

- Vote du 11 mai 2021 : les OS ont unanimement voté « Contre ».

### **3. Point sur l'entretien professionnel des agents des domaines ayant un grade équivalent à celui du responsable (§ 2.1 de la RHU.PRO.11)**

L'administration souhaite porter le débat sur le point 2.1 de la RHU.PRO.11 : « *Pour les agents du domaine ayant un grade équivalent à celui du responsable, l'entretien professionnel est réalisé par le N+2, généralement le responsable d'unité, après consultation du responsable de domaine.* »

La demande de l'administration étant que ces agent-es soient évalué-es par leur SHD.

Ce qui motive la demande de l'UD : la difficulté et la légitimité du positionnement du Rdos par rapport au Rdos adjoint ; l'évaluation étant un acte de management et le manager du Rdos adjoint étant le Rdos, l'UD souhaiterait que le RDOS fasse l'entretien des Rdos adjoints ; Thierry Picart souhaite donc entamer une discussion sur ce sujet car ce questionnement sur le positionnement des uns et des autres (Rdos, Rdos adjoint, responsable d'unité) apparaît dans les remontées sur les RPS.

En amont de ce CT, les élu-es **Solidaires** ont souhaité prendre l'avis des adhérent-es concerné-es. Au final, Il n'y a pas d'avis tranché qui se dégage, les commentaires sont différents selon les labos, avec également des divergences d'avis au sein des laboratoires. Néanmoins, on note dans les retours que s'il n'y a pas d'opposition franche à maintenir la situation actuelle, il y a des ~~oppositions~~ agent-es qui sont farouchement opposé-e-s à l'évolution souhaitée par l'UD.

**Solidaires** a donc demandé le maintien des termes actuels de cette disposition.

La problématique soulevée par les OS est l'importance de l'évaluation pour les promotions de grade. Se faire évaluer par le Rdos à grade équivalent revient à ce que le Rdos se prononce sur la promotion de son adjoint-e avec laquelle il ou elle va être en concurrence.

Ce qui ressort des débats : en premier lieu le problème de définition du rôle du Rdos adjoint-e et du positionnement du Rdos. Les deux ayant la même fiche de fonction. Le débat doit s'élargir à l'aspect qualité avec discussion sur les fiches de fonction et le rôle (à tous les niveaux de grade) de l'adjoint-e.

L'administration reste sur la demande de révision de ce point, les organisations syndicales se sont positionnées pour un maintien en l'état. Conclusion de Thierry Picart, c'était un point exploratoire qui demande à se documenter et à explorer avantages et inconvénients.

Le débat est donc ouvert.

### **4. Questions diverses / Point d'information**

⇒ Cartographie des CAP : il n'y a pas eu d'évolution sur les débats pour le positionnement du SCL, rien n'est tranché, mais à ce jour la piste la plus probable est le rattachement du SCL à des CAP techniques au niveau ministériel.

- ⇒ Remplacement suite aux départs de l'UD : le recrutement pour le remplacement de Lucie Lamaison a abouti. C'est une personne extérieure au SCL qui prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> juin. Pour le remplacement d'Hélène Gayon, à la suite de la réorganisation du pôle scientifique (lié à la reprise par le bureau COMINT3 de la DGDDI d'activités auparavant confiées au département scientifique de l'Unité de Direction, la répartition des activités de ce dernier a été revue), l'UD réfléchit sur la nécessité de maintenir ce remplacement.
- ⇒ Accès au RAS : le RAS (Réseau des Appareils Scientifiques) est à présent accessible à distance, avec les précautions de rigueur (à savoir qu'il convient de s'assurer que l'appareil n'est pas déjà utilisé par un·e autre agent·e).
- ⇒ Formation initiale des Ingénieur·es : la formation en présentiel a repris depuis le lundi 3 mai. L'UD a pris contact avec chacun·e des lauréat·es pour faire une évaluation de leur ressenti.
- ⇒ Situation sanitaire : le nombre de collègues qui ont été contaminés depuis le début de la pandémie s'établit à 18. Un certain nombre (pas de précision donnée) sont actuellement à l'isolement car « cas contacts ». L'administration se félicite qu'il n'y ait eu aucun cas de contamination au sein du SCL, et félicite l'ensemble des agent·es, c'est l'illustration du respect par chacun·e des mesures barrières mises en place dans les laboratoires.  
Télétravail : il est stable, toujours autour de 20 à 25% des personnels qui effectuent au moins un jour de télétravail par semaine.
- ⇒ Questionnaire « comment vous sentez vous cette semaine » : l'unité de direction va poursuivre sa consultation avec publication des retours sur l'Intralab. Le questionnaire étant amené à varier d'une fois sur l'autre, il est demandé aux OS de ne pas hésiter à faire remonter à l'UD les points qu'ils souhaiteraient voir figurer dans ce questionnaire.
- ⇒ Mutations : la liste des mutations prononcées pour 2021 et le tableau résiduel 2021 pour les catégories A et B ont été publiés sur l'Intralab, aucune mutation n'a été demandée en catégorie C.
- ⇒ Interrogé par **solidaires** sur une nouvelle exploitation du tableau de mutation des Technicien·nes avant l'affectation des admis·es au concours, l'UD réaffirme qu'un tableau de mutation est exploitable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. L'UD précise que les mutations restent prioritaires par rapport aux affectations concours. Néanmoins, le chef du SCL rajoute que la décision d'une mutation repose également sur les conséquences d'une telle décision au sein du laboratoire de départ de l'agent·e. Suite à cette sollicitation, une mutation supplémentaire a été prononcée de Lyon vers Marseille en catégorie B.
- ⇒ Interrogé par **solidaires** sur les dispositions prises par l'UD pour la vaccination des personnels du SCL, l'UD a répondu que toutes les facilités doivent être données aux agent·es. Ils et Elles peuvent bénéficier de mesures d'heure ou d'autorisation d'absence dont la durée est à adapter à chacun·e.
- ⇒ Interrogé sur le recrutement de contractuels, M. Picart informe les OS que le Secrétariat Général n'est pas favorable au recrutement de contractuel·les pour pallier l'absence permanente d'agent·es. Le SG souhaite que le schéma d'emploi soit scrupuleusement respecté. L'UD, soutenue par les deux directions de rattachement du SCL, a fait remonter au SG la difficulté future du SCL d'honorer toutes les demandes adressées au service avec un schéma d'emploi aussi contraint et sans recrutement d'agent·es contractuel·les.
- ⇒ COP : il n'est toujours pas signé. M. Picart reste optimiste pour une signature prochaine. Il faut rappeler que le SCL est en attente de la signature depuis le début de l'année 2020. L'audit devant proposer des pistes de réorganisation du SCL ne devrait pas avoir lieu avant 6 mois. La pertinence de ces orientations sera étudiée lors d'un prochain CT.